Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV
Denrées alimentaires et nutrition

Communiqué de presse

Date 28.02.2025

Mise en garde publique : risque de brûlure lié au costume pour enfants « Hai Sharky » vendu par Müller Handels AG

L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) met en garde contre le port du costume « Hai Sharky », vendu par Müller Handels AG. Le costume est facilement inflammable et fait courir un risque de brûlure. Afin d'exclure tout risque éventuel et de garantir la sécurité des enfants, l'OSAV recommande de ne pas utiliser le costume. Müller Handels AG a immédiatement retiré le produit du marché et lancé un rappel.

En quoi ce produit peut-il être dangereux ?

Le costume « Hai Sharky » a été contesté dans le cadre d'une campagne nationale de contrôle des costumes de carnaval pour enfants menée par les services cantonaux de contrôle des denrées alimentaires. Le costume ne remplit pas les exigences de sécurité en vigueur en matière d'inflammabilité applicables aux jouets. Il existe par conséquent un risque de brûlure.

Quel produit est concerné ?

Article, marque : costume de carnaval pour enfants « Hai Sharky »
Numéro du lot : 20003ZB et 19011 ZB
Points de vente : Müller Handels AG

Que doivent faire les consommateurs concernés ?

L'OSAV recommande à la population de ne pas utiliser ce produit.

Adresse pour l'envoi de questions :

Consommateurs :
Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
Communication clients
Tél. +41 58 463 30 33
info@blv.admin.ch

Journalistes :
Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
Service médias
Tél. +41 58 463 78 98
media@blv.admin.ch

Département responsable : Département fédéral de l'intérieur DFI